



Commission scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

Conseil des commissaires

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2011 Volume 14 - numéro 4

Procès-verbal de la séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 15 novembre 2011 à 20 h au 14, rue du Vieux-Chemin à Témiscouata-sur-le-Lac.

Sont présents : Mesdames Anne Basque, Lucie Bossé, Louise Cassistat, Chantal Desjardins, Marie-Jeanne Lebel, Anne-Marie Morin, Ghislaine Saint-Jean, Andrée Truchon, Diane Valcourt, messieurs Alexandre Anctil-Bruneau, Charles-Aimé Bélanger, Claude Breault, France Dubé, Jean-Pierre Gagnon, Ghislain Morin, Guilmont Pelletier, commissaires, madame Hélène Pelletier et monsieur Yves Breton, représentants du comité de parents.

Sont aussi présents : Messieurs Bernard D'Amours, directeur général, Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, et madame Catherine Boulay, secrétaire générale.

Est absente : Madame Louise Malenfant, commissaire.

PRÉSIDENCE

Cette séance est tenue sous la présidence de monsieur Guilmont Pelletier, président.

OUVERTURE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Lucie Bossé, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Vérification des présences
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2011 - # 3
- 5.0 Rapport du comité de parents
- 6.0 Direction générale
 - 6.1 Adoption de la Politique sur la valorisation de la formation professionnelle
 - 6.2 Dépôt pour consultation :
 - 6.2.1 Actes d'établissement 2012-2013
 - 6.2.2 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2012-2015
 - 6.2.3 Politique sur les critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles 2012-2013
 - 6.3 Élection au comité exécutif et nominations aux différents comités
 - 6.4 Contrat pour la démolition du bâtiment «Maria-Goretti» à Squatec
 - 6.5 Acquisitions dans le cadre de la mesure # 50670
- 7.0 Varia
- 8.0 Période de questions
- 9.0 Prochaine séance
- 10.0 Clôture

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-715-CC)

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2011 - # 3

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Cassistat, et résolu :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2011 - # 3, puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

QUE le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-716-CC)

RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

Madame Hélène Pelletier, représentante du comité de parents, donne un compte rendu de la réunion du comité de parents de novembre 2011. Les principaux sujets discutés furent :

- Rencontre avec madame Christiane Séguin, directrice de l'adaptation scolaire et des services complémentaires;
- Discussion sur l'efficacité du formulaire d'inscription des élèves à l'école;
- Adoption du Plan d'action 2011-2012 du comité de parents;
- Accueil de 2 nouveaux membres délégués du conseil d'établissement de l'École Georges-Gauvin et de l'École des Jolis-Vents.
- Décision d'acheminer les procès-verbaux du comité de parents directement au conseil d'établissement concerné lorsqu'un délégué est absent à la rencontre mensuelle.

ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LA VALORISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, rappelle que le but 5 de la convention de partenariat de la Commission scolaire vise l'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.

Pour y arriver, on se doit de valoriser ce parcours scolaire. L'adoption d'une politique de valorisation de la formation professionnelle représente donc la base sur laquelle on doit s'appuyer pour promouvoir la formation professionnelle dans l'ensemble des écoles de la Commission scolaire.

Le projet de Politique ayant déjà été déposé pour consultation, le directeur général demande si des ajouts ou des modifications doivent être apportés.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT les buts 1 et 5 de la convention de partenariat 2010-2013 de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs;

CONSIDÉRANT le processus de consultation réalisé auprès du personnel et comités concernés;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Ghislain Morin, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs adopte la Politique de valorisation de la formation professionnelle comme déposée;

résolution. **QUE** cette politique entre en vigueur à la date de la présente

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-717-CC)

DÉPÔT POUR CONSULTATION

- Actes d'établissement 2012-2013
- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2012-2015
- Politique sur les critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles 2012-2013

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, dépose, pour consultation, les documents suivants :

- Actes d'établissement 2012-2013;
- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2012-2015;
- Politique sur les critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles 2012-2013.

Monsieur D'Amours explique les modifications suggérées et répond aux questions des commissaires.

ÉLECTION AU COMITÉ EXÉCUTIF ET NOMINATIONS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS

Nomination : président d'élection, secrétaire, scrutateurs

IL EST PROPOSÉ par le président, monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

QUE le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, soit nommé président d'élection;

QUE la secrétaire générale, madame Catherine Boulay, soit nommée secrétaire d'élection;

QUE le directeur général adjoint, monsieur Daniel Beaulieu, et la secrétaire générale, madame Catherine Boulay, soient nommés scrutateurs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-718-CC)

Règles de formation du comité exécutif

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, rappelle les règles de formation du comité exécutif actuellement en vigueur.

Le comité exécutif est formé de 9 membres qui se répartissent comme suit :

- 5 commissaires élus;
- le président du conseil des commissaires est membre d'office;
- le vice-président du conseil des commissaires est membre d'office;
- les 2 commissaires-parents sont membres d'office et n'ont pas droit de vote.

Les 5 commissaires élus, ayant droit de vote, ont un mandat de 2 ans.

Adoption du mode de scrutin

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, présente les modalités du vote :

La proposition d'une candidature se fait à main levée et cette proposition doit être appuyée.

S'il doit y avoir scrutin, celui-ci se fait par vote secret.

L'élection des 5 commissaires au comité exécutif se réalise en nommant 5 candidatures au premier tour de scrutin. Ceux qui récoltent le plus de vote sont élus. Les tours de scrutin suivants se réalisent en fonction du nombre de commissaires à élire.

Élection au comité exécutif

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Alexandre Anctil-Bruneau, et résolu :

QUE la période de mise en candidature soit ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-719-CC)

- Madame Chantal Desjardins, appuyée par madame Andrée Truchon, propose madame Ghislaine Saint-Jean;
- Madame Marie-Jeanne Lebel, appuyée par madame Lucie Bossé, propose monsieur France Dubé;

- Madame Lucie Bossé, appuyée par madame Louise Cassistat, propose madame Marie-Jeanne Lebel;
- Madame Anne-Marie Morin, appuyé par monsieur Ghislain Morin, propose madame Diane Valcourt;
- Monsieur Charles-Aimé Bélanger, appuyé par monsieur Alexandre Anctil-Bruneau, propose monsieur Claude Breault;
- Monsieur France Dubé, appuyée par madame Marie-Jeanne Lebel, propose madame Lucie Bossé;
- Monsieur Claude Breault, appuyé par madame Marie-Jeanne Lebel, propose monsieur Charles-Aimé Bélanger.

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Cassistat, et résolu :

QUE la période de mise en candidature soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-720-CC)

La secrétaire d'élection demande, à tour de rôle, aux personnes mises en candidature si elles acceptent d'être candidats-es.

- Monsieur France Dubé refuse;
- Madame Diane Valcourt refuse;
- Madame Lucie Bossé refuse.

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Alexandre Anctil-Bruneau, et résolu :

QUE la période de mise en candidature soit rouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-721-CC)

- Monsieur Charles-Aimé Bélanger, appuyé par monsieur Jean-Pierre Gagnon, propose madame Anne Basque;
- Madame Ghislaine Saint-Jean, appuyée par madame Andrée Truchon, propose madame Louise Cassistat.

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Chantal Desjardins, et résolu :

QUE la période de mise en candidature soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-722-CC)

La secrétaire d'élection demande, à tour de rôle, aux personnes mises en candidature si elles acceptent d'être candidats-es.

- Madame Louise Cassistat refuse.

Le président d'élection, monsieur Bernard D'Amours, donne le résultat des mises en candidatures et les 5 commissaires élus au comité exécutif sont :

- Madame Anne Basque;
- Monsieur Charles-Aimé Bélanger;
- Monsieur Claude Breault;
- Madame Marie-Jeanne Lebel;
- Madame Ghislaine Saint-Jean.

Nomination des membres aux différents comités

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, souligne que l'on doit procéder à la nomination des membres aux différents comités. Cette procédure découle de la Loi sur l'instruction publique, soit :

- le comité de vérification;
- le comité de gouvernance et d'éthique;
- le comité des ressources humaines;
- le comité de transport.

Ces comités doivent être formés de 4 commissaires ayant droit de vote avec le président du conseil des commissaires qui est membre d'office. Toutefois, un commissaire-parent doit être membre d'office, sans droit de vote, au comité de vérification et au comité de transport.

Deux commissaires élus, au lieu de quatre, siègent au comité de transport.

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, demande aux commissaires qui siègent déjà sur ces différents comités s'ils désirent reconduire leur mandat et la plupart de ceux-ci acceptent.

Les comités seront donc ainsi formés :

Comité	Noms
Gouvernance & éthique	Bélanger, Charles-Aimé Bossé, Lucie Dubé, France (monsieur) Pelletier, Guilmont, président et membre d'office Saint-Jean, Ghislaine

Comité	Noms
Ressources humaines	Basque, Anne Morin, Anne-Marie Pelletier, Guilmont, président et membre d'office Truchon, Andrée Valcourt, Diane
Transport	Lemay, Martine, nouvelle représentante du comité de parent et membre d'office Morin, Ghislain Pelletier, Guilmont, président et membre d'office Valcourt, Diane
Vérification	Anctil-Bruneau, Alexandre Breault, Claude Malenfant, Louise Morin, Ghislain Pelletier, Guilmont, président et membre d'office Pelletier, Hélène, représentante du comité de parents et membre d'office

Le président d'élection, monsieur Bernard D'Amours, déclare la fermeture du processus d'élection.

CONTRAT POUR LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT «MARIA-GORETTI» À SQUATEC

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, explique que le conseil des commissaires doit entériner la décision prise par le comité exécutif, le 1^{er} novembre dernier, quant à l'accord du contrat pour la démolition du bâtiment «Maria-Goretti» à Squatec.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme «Roche Itée, Groupe-conseil» de Rimouski pour la confection des devis nécessaires à l'appel d'offres pour la démolition du bâtiment «Maria-Goretti» à Squatec;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Roche Itée, Groupe-conseil» suite à l'ouverture, le 31 octobre 2011, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «C.F.G. Construction inc.» de Québec pour la somme de 168 200 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Claude Breault, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «C.F.G. Construction inc.» de Québec pour la démolition du bâtiment «Maria-Goretti» à Squatec;

D'autoriser le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (2011-723-CC)

ACQUISITIONS DANS LE CADRE DE LA MESURE # 50670

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, souligne que, dans le cadre de la mesure # 50670, les commissions scolaires ont l'obligation de procéder par un achat regroupé pour l'acquisition de tableaux blancs interactifs et d'ordinateurs portables pour les enseignants.

De plus, le Gouvernement a décrété que le Centre de service partagé du Québec (CSPQ) est le seul organisme reconnu pour l'acquisition des ordinateurs portables pour les enseignants et pour les tableaux blancs interactifs à moins que, pour les tableaux blancs interactifs seulement, la commission scolaire soit déjà engagée à ce titre auprès du Centre collégial de services regroupés (CCSR).

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT l'attribution à la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs d'une allocation, dans le cadre de la mesure # 50670, pour l'achat de tableaux blancs interactifs et d'ordinateurs portables pour les enseignants;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires devront procéder dans le cadre d'un achat regroupé pour l'acquisition du matériel prescrit par la mesure # 50670;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement a décrété que le Centre de service partagé du Québec (CSPQ) sera l'organisme qui procèdera à l'appel d'offres nécessaire pour l'acquisition du matériel;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Diane Valcourt, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs transige avec le Centre de service partagé du Québec (CSPQ) pour l'achat de tableaux blancs interactifs et d'ordinateurs portables pour les enseignants selon les sommes allouées par la mesure # 50670.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (2011-724-CC)

VARIA

Aucun élément n'est présenté sous cette rubrique.

PÉRIODE DE QUESTIONS

On demande des informations complémentaires à propos du transport du midi. Le directeur général précise qu'aux environs du mois de mars 2012, la Commission scolaire sera en mesure d'avoir un meilleur portrait de la situation. En effet, le MELS aura alors transmis les règles qui devront s'appliquer pour le transport scolaire.

PROCHAINE SÉANCE

Le 20 décembre 2011 à 20 h au lieu ordinaire des séances.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par le président, monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-725-CC)

(SIGNÉ)

Monsieur Guilmont Pelletier, président

(SIGNÉ)

Madame Catherine Boulay, sec. générale